



# PROCLAMATION DU ROI,

*Sur un Décret de l'Assemblée Nationale, du 8 Octobre 1790, qui lève les défenses qui avoient été faites à la Caisse d'Escompte, de faire de nouvelles émissions de ses Billets.*

Du 14 Octobre 1790.

**V**U par le Roi, le Décret de l'Assemblée Nationale, du 8 Octobre 1790, dont la teneur suit :

L'ASSEMBLÉE NATIONALE lève les défenses qui avoient été faites à la Caisse d'Escompte, de faire de nouvelles émissions de ses Billets, sans néanmoins que les Billets qu'elle émettra, puissent être reçus autrement que de gré à gré, ainsi que

tous autres Billets de commerce , & sous la condition qu'ils seront dans une forme différente de celle de ses Billets qui sont actuellement en circulation. L'Assemblée Nationale déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le surplus de la proposition faite par le Rapporteur du Comité des Finances.

Collationné à l'original , par nous Président & Secrétaires de l'Assemblée Nationale. A Paris , le douze Octobre mil sept cent quatre-vingt-dix. *Signé* MERLIN , *Président* ; C. REGNEAULT, BOUCHE, DURAND DE MAILLANE, BEGOUEN & BOULLÉ , *Secrétaires*.

LE ROI a sanctionné & sanctionne ledit Décret, pour être exécuté selon sa forme & teneur. FAIT à Saint-Cloud , le quatorze Octobre mil sept cent quatre - vingt - dix. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi , GUIGNARD.